

PROJET PÉDAGOGIQUE 2023-2024

**PÔLE
DE** **Canet**



Sommaire

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE	p.4
2. ORGANISATEUR	p.4
3. PÔLE DE CANET	p.4
4. PUBLIC ACCUEILLI	p.4
5. L'ÉQUIPE D'ANIMATION	p.5
6. LES LOCAUX	p.6
7. LES CONDITIONS D'ACCUEIL	p.7
8. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION	p.8
9. VIE QUOTIDIENNE	p.9
10. LES OBJECTIFS ET LES PROJETS	p.12
11. CONCLUSIONS	p.14

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE

Canet est un village typiquement méridional, situé dans la moyenne vallée de l'Hérault.
Superficie : 732 Ha - Nombre d'habitants : 3 561 - Canton : Clermont l'Hérault - Arrondissement :
Lodève - Commune jumelée à : Canet d'En Berenguer (Espagne).

2. ORGANISATEUR

Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault

Directeur Pôle Petite enfance, Jeunesse et Sports : Richard FERNANDEZ
Responsable Service Jeunesse : Cédric GEORGEL - c.georgel@cc-clermontais.fr
Secrétaire service jeunesse et sport : Nathalie GIL - n.gil@cc-clermontais.fr
Accueil Pôle jeunesse : Julie TUELEAU - j.tueleau@cc-clermontais.fr
Espace Marcel Vidal
20, avenue Raymond Lacombe - BP 40
34800 CLERMONT L'HERAULT

04 67 88 95 50
polejeunessesports@cc-clermontais.fr
www.cc-clermontais.fr

3. PÔLE DE CANET

Accueil de Loisirs Périscolaire et Extrascolaire (ALP - ALE) - Pôle de Canet

Responsable : Emile DONZE
Responsable adjoint : Julien CANTIER
Lieu-dit le Claou
105 chemin du Pompage
34800 CANET

04 67 96 93 53 - 06 87 84 13 65
pole.canet@cc-clermontais.fr

4. PUBLIC ACCUEILLI

Pour l'ALP

nous accueillons les enfants des écoles:

Ecole maternelle «Les Canaillous» : **124 enfants scolarisés**
Ecole primaire «Les Oliviers» **253 enfants scolarisés**

5. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

➤ **Directeur** : Emile DONZE - BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) en cours d'acquisition, BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) et BNS-SA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique)

➤ **Directeur adjoint** : Julien CANTIER - BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) en cours d'acquisition

Leurs rôles

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Garantir la mise en oeuvre du projet pédagogique
- Coordinateur : organiser la vie collective dans tous ses aspects, gérer les moyens mis à disposition du centre...
- Former du personnel, suivre et valider des stages
- Organiser l'accueil et le départ des enfants, avec l'équipe d'animation
- Animer un groupe d'enfants
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles pour les activités
- Faciliter l'expression individuelle et collective

➤ **Des Animateurs(trices)** : Manon BARTHE, Camille BEULE, Alicia GARNEAUX, Elodie MEUNIER, Sandra MOSTACCI, Rosemonde VERNHET, Maiwenn RUBEGUE, Sophie THOMAS, Jimmy LEBAN et de Lohane AUDARD (stagiaire BAFA)

➤ **Des ATSEMS sur le temps périscolaire** : Laëtitia CALMELS, Karine FERMAUD, Nathalie MORENO, Orosia NAVARRO, Mireille PERRETTE et Frédérique LLI et un éducateur sportif : Jean-Luc TORCHIN

Leurs rôles

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Garantir la mise en oeuvre du projet pédagogique
- Animer un groupe d'enfants
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles pour les activités
- Faciliter l'expression individuelle et collective

➤ **Des agents d'entretien et de cantine** : Manon CARLA, Hélène Bouirou, Magali CLARA et Laurence CARLA, Agent d'entretien, formation HACCP (Hazard analysis critical control point) et formation pour l'emploi des produits d'entretien

Les réunions

- Réunions de préparation indispensables pour l'organisation du périscolaire, des mercredis et des vacances
- Élaboration du programme d'activités en fonction des groupes d'enfants
- Réunions de bilan à chaque fin de période de vacances pour évaluer les points positifs et négatifs
- Réunions spontanées : en cas de problèmes
- Réunions de service entre les responsables des accueils de loisirs intercommunaux pour un échange de pratique, une amélioration et une réflexion sur une approche différente des accueils de loisirs

Réunions d'information

Un entretien particulier sera mis en place avant le début de l'Accueil pour expliquer le fonctionnement de l'ACM (Accueil collectif de mineur), le projet pédagogique et les différents objectifs à atteindre.

La formation

- Mise à disposition de documents pour informations
- Rôle formateur de l'équipe d'animation référente
- Bilan d4e mi-stage pour les stagiaires
- Bilan final de stage

6. LES LOCAUX

L'Accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire se situe à côté du groupe scolaire et de la crèche intercommunale, dans les nouveaux bâtiments répondant à toutes les normes de sécurité et d'accueil de public en situation de handicap.

Les bâtiments

Le groupe des maternelles se trouve dans le bâtiment du fond qui est composé de :

- Une salle d'activités avec du mobilier et des jeux adaptés
- Une salle de repos
- De sanitaires avec toilettes, lavabos et douche
- Un espace extérieur sécurisé

Le groupe des primaires se trouve dans le premier bâtiment qui est composé de :

- Un espace activités et un espace jeu/détente
- Un sanitaire avec un toilette et un lavabo
- Un espace extérieur sécurisé
- Le bureau du responsable

Les espaces extérieurs

Le plateau sportif et les cours d'école sont libres d'accès, en fonction des plannings prévus par les animateurs et les partenaires associatifs.

En plus pour l'ALP, une salle de garderie est dédiée spécialement aux maternelles à l'intérieur du groupe scolaire maternel.

7. LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Les mercredis

› L'Accueil de loisirs périscolaire est ouvert de 7h45 à 18h

Seulement pour les mercredis, les parents peuvent inscrire leur enfant à la journée, ou le matin avec ou sans repas (Sauf jours de sortie) Horaires d'accueil :

- de 7h45 à 9h
- de 11h30 à 12h
- de 13h30 à 14h
- de 17h à 18h

Pour l'ALP en période scolaire

› L'Accueil de loisirs périscolaire est ouvert de

- 7h30 à 8h25 le matin
- 11h45 à 13h35 le midi
- 16h30 à 17h30 (accueil du soir 1)
- 17h30 à 18h30 (accueil du soir 2)

En cas de RDV médical ou autre, l'enfant pourra être récupéré en avance, une décharge de responsabilité devra être dûment remplie. Attention une fois l'enfant retiré de l'accueil, il ne pourra réintégrer celui-ci le jour même.

En cas d'indisponibilité pour récupérer ses enfants (retard, absence...) merci de faire appel aux personnes autorisées sur le dossier d'inscription (uniquement des personnes majeures pour récupérer des enfants de moins de 6 ans).

Les repas :

Les repas sont livrés en liaison froide par le traiteur : «Terres de CUISINE».

Les animateurs(trices), les ATSEMS mangent avec les enfants, ils ou elles s'occupent du self-service, aident les plus petits à découper leurs aliments, incitent les enfants à goûter à tous les aliments proposés, sans jamais les forcer.

Nos agents de restauration s'occupent de la mise en table, la réchauffe des plats et de l'entretien des locaux.

Les enfants se servent et débarrassent leur plateau grâce à la mise en place d'un self.

Un temps calme est pratiqué ensuite, ainsi qu'une sieste pour les plus jeunes.

Lors des sorties à la journée, les pique-niques et repas froids sont fournis par le traiteur.

Les goûters :

Les goûters sont fournis par les familles, nous conseillons des goûters équilibrés, qui se gardent à température ambiante (compote, biscuits secs...) et éviter toutes boissons sucrées et bonbons.

Un sac à dos adapté à la taille de votre enfant, une gourde d'eau et des vêtements adaptés à la météo sont à prévoir par les familles.

8. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site de la Communauté des Communes du Salagou Cœur d'Hérault (www.cc-clermontais.fr), dans l'onglet jeunesse.
- Les inscriptions sont journalières, à la semaine, au mois ou à l'année. Toutes les inscriptions doivent être effectuées avant le mercredi minuit pour la semaine suivante.
- Les permanences se tiennent le mardi et jeudi, de 8h30 à 11h30 ou sur RDV.
- Pour valider l'inscription d'un enfant, le dossier doit être dûment complété et signé :
 - Fiche d'inscription complétée et signée
 - Fiche sanitaire de liaison complétée et signée
 - photocopie des vaccinations obligatoires et à jour
 - Attestation d'assurance responsabilité civile
 - Photocopie de l'avis d'imposition N-1 si non allocataire CAF
 - RIB pour bénéficiaire du portail famille
 - Signer le mandat SEPA
- Le paiement s'effectue soit par prélèvement automatique, soit en fin de mois (les familles viennent aux permanences, paient leur facture et inscrivent pour la période suivante). Il est calculé en fonction du quotient familiale.
- Pour les vacances scolaires, l'inscription se fait soit par le portail famille avec un paiement CB en ligne, soit pendant les permanences avec un paiement en espèces, chèque, CB, ticket CESU et en chèques vacances pour les vacances.

9. VIE QUOTIDIENNE

JOURNÉE TYPE A.L.P. MATERNELLE

> MATIN

7h30 à 8h20 :

Accueil des enfants et des parents.

Des jeux sont à la disposition des enfants avec les coins dînette, garage, école, jeux de construction, de société pour les plus grands...

> PAUSE MÉRIDIDIENNE

11h45 à 13h35 :

Les enfants sont récupérés par les Atsems dans leur classe.

En vue des effectifs grandissants et pour assurer un confort et un bien-être des enfants, nous avons mis en place deux services de restauration. Les deux groupes : petite section/moyenne section et moyenne section/grande section.

Pendant que les plus grands vont jouer dans la cour, les tout-petits passent aux toilettes directement à l'école, mangent et vont à la sieste. Le relais est pris par les Atsems de l'école.

Les plus grands passent aux toilettes, mangent et sont ramenés dans la cour, sous la surveillance des enseignantes à 13h35.

> APRÈS-MIDI

16h30 à 17h30 :

Les enfants sont récupérés par les Atsems et les animateurs et amenés dans la cour si la météo le permet et la salle d'activité selon leur envie. Les parents les récupèrent au portail à l'heure qu'il leur convient.

17h35 à 18h30 :

Les enfants qui restent à l'accueil du soir 2 sont amenés dans les cours ou à l'accueil collectif de loisirs selon la saison, par les animateurs. Des jeux et des activités leur sont proposés.

Ils seront récupérés par les parents jusqu'à 18h30.

Attention !

Tout retard sera sanctionné d'un supplément de tarif de 10€ par demi-heure entamée.

JOURNÉE TYPE A.L.P. PRIMAIRE :

> MATIN

De 7h30 à 8h20 :

Accueil des enfants avec des jeux de société mis à leur disposition ainsi que des feutres, crayons...

> PAUSE MÉRIDIDIENNE

11h40 à 13h35 :

Les enfants sont récupérés dans les classes avant la sonnerie de l'école par les animateurs pour éviter que les enfants sortent tout seuls. En vue des effectifs importants et pour assurer un confort et un bien-être des enfants, nous avons mis en place un self-service. Un premier groupe de CP, CP/CE1 et la classe ULIS mangent au premier service et les CE1, CE2, CM1 et CM2 mangent au fur et à mesure que la place se libère.

Un self est mis en place afin d'augmenter l'autonomie des enfants et de les rendre acteurs de leur repas.

Les enfants apprennent à goûter à tous les éléments du repas et à se servir raisonnablement, afin d'éviter le gaspillage.

Les enfants passent aux toilettes avant et après le repas.

Des activités sont proposées tous les jours de la semaine sans obligation de participer. De plus, des intervenants extérieurs (club de sport, diététicienne...) viennent régulièrement proposer des activités ludiques et sportives.

> APRÈS-MIDI

13h35 :

L'école prend le relais

16h30 à 17h30 :

Les enfants sont récupérés dans les classes par les animateurs. La liste des enfants inscrits pour le premier accueil du soir par classe est affichée sur la porte de chaque classe par un animateur. Les enfants prennent leur goûter dans les différentes zones délimitées par classe et peuvent ensuite participer aux jeux mis en place.

Les parents les récupèrent au portail à l'heure qu'il leur convient.

De 17h35 à 18h30 :

Les enfants qui restent à l'accueil du soir 2 sont amenés dans les cours ou à l'accueil collectif de loisirs selon la saison, par les animateurs. Des jeux et des activités leur sont proposés.

Ils seront récupérés par les parents jusqu'à 18h30.

Attention !

Tout retard sera sanctionné d'un supplément de tarif de 10€ par demi-heure entamée.

JOURNÉE TYPE MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES MATERNELLE ET PRIMAIRE :

> MATIN

De 7h45 à 9h00 :

Accueil des parents et des enfants, des jeux sont mis à disposition des enfants avec des coins dînette, garage, jeux de construction, de société...

De 9h à 11h30 :

Mise en place des activités selon le programme établi en amont, les enfants participent selon leurs envies et humeur à différentes activités et temps libres proposés.

> PAUSE MÉRIDIANNE

11h30 à 12h :

Départ pour les enfants inscrits en demi-journée matin de 11h45 à 12h00 puis le repas est pris de 12h à 13h dans les salles maternelle et primaire.

13h à 14h :

Temps calme pour les plus grands et les primaires, sieste pour les plus petits et les enfants qui veulent se reposer (autant maters que primaires). C'est aussi le départ des enfants inscrits en demi-journée matin avec repas à 13h30/14h.

> APRÈS-MIDI

14h à 16h30 :

Mise en place des activités de l'après-midi selon le programme.

16h30 à 17h :

Goûter. C'est un moment où l'on donne aux enfants le temps de se poser, de manger leur goûter autour d'une table ou à l'extérieur selon le temps et le programme, de discuter sur la journée écoulée.

17h à 18h :

Départ échelonné des enfants.

Attention !

Tout retard sera sanctionné d'un supplément de tarif de 10€ par demi-heure entamée.

10. LES OBJECTIFS ET LES PROJETS

Les objectifs généraux

- Apprendre la vie en collectivité, en respectant chaque individu et le milieu environnant.
- Valoriser l'esprit d'équipe.
- Développer l'autonomie et être acteur de ses loisirs.
- Favoriser l'épanouissement physique, créatif et artistique.
- Permettre aux enfants de sortir de leur environnement quotidien.
- Sensibiliser les enfants à l'environnement.
- Créer un lien avec les familles et les différents partenaires. Favoriser la tolérance et la solidarité.

Les objectifs opérationnels

- Au début du séjour, chaque groupe devra faire un rappel des règles de vie.
- Lors des jeux, les enfants devront être capables de respecter les règles et les camarades.
- Au moment des repas, chaque enfant devra être capable de se servir et de gérer le débarrassage des tables avec le soutien des animateurs.
- Des activités ludiques seront proposées chaque jour aux enfants.
- Profiter du milieu naturel pour proposer de nouvelles activités, en fonction des envies du groupe.
- À chaque période de mercredis ou de vacances, plusieurs sorties seront proposées, en relation avec le thème choisi par l'équipe et les enfants (boîtes à idées).

Les moyens

- Matériel pédagogique
- Équipes de tous âges
- Sensibilisation au respect de l'environnement
- Mise en place d'un planning
- Matériel sportif
- Mise en place d'un coin bibliothèque pour tous les groupes

Les règles de l'accueil de loisirs

Pour les adultes et les enfants :

NON NÉGOCIABLES

- Le respect de la Loi, de soi et d'autrui
- La tolérance
- Éviter toute mise en danger de soi et d'autrui

Pour les enfants :

NON NÉGOCIABLES

- Le respect de la Loi, de soi et d'autrui
- La tolérance
- Éviter toute mise en danger de soi et d'autrui

NÉGOCIABLES

- Elles seront établies avec les animateurs à chaque début de séjours.

L'Évaluation

- Est-ce que chaque groupe a respecté les règles de vie ?
- L'environnement a-t-il été respecté par l'enfant ? par l'équipe d'animation ?
- Est-ce que les animateurs permanents ont été capables de former les stagiaires ?
- Est-ce que chaque enfant a pu s'épanouir dans les différentes activités proposées.
- Les activités planifiées ont-elles été réalisées ?

Thème global de l'année 2023 - 2024

Les activités seront choisies en fonction des saisons et des thèmes abordés

- **Activités d'expression et de création** : orales (théâtre, marionnettes, jeux de rôle), manuelles (arts plastiques), corporelles (dances, parkour, cirques). Ces activités permettront aux enfants de prendre conscience de leurs corps et de leurs aptitudes à créer et à se réaliser.
- **Activités physiques et sportives** : voile, canoë, escalade (ces activités seront encadrées par des brevets d'état en plus de l'équipe) - initiation à différents sports : randonnée, vélo, skate, rollers, tambourin, luge, handball - grands jeux.
- **Activités culturelles** : cinéma, patrimoine (environnement et sites touristiques et culturels) : balades en forêt, jeux d'orientation, jeux sur la faune et la flore, visites guidées.
- **Activités environnement et le développement durable** : protection et sensibilisation à la biodiversité des différentes espèces.
- **Séjour inter-centres à la Montagne** - Le Lioran (15) en février 2024.
 - **Activités à la carte** : Les animateurs devront mettre en place des temps définis, afin que les enfants puissent s'exprimer sur des activités qu'ils voudraient réaliser pendant le séjour. Ces méthodes permettront la diversité des activités et donneront le choix aux enfants.
 - **Partenariat avec les écoles** : Chaque équipe d'animation (maternelle et primaire) collabore avec les équipes enseignantes afin de participer aux projets d'école (Développement durable, gaspillage alimentaire, musée école...) Ces partenariats permettent d'assurer aux enfants une continuité pédagogique dans leur apprentissage.
 - **Rencontres inter-centres** : Les 6 accueils de loisirs se réunissent plusieurs fois dans l'année sous forme de rencontres inter-centres pour permettre aux enfants de se connaître et de partager de grands moments conviviaux.

Ces projets seront peut-être amenés à évoluer au gré des besoins des enfants, des évaluations, des opportunités de sorties ou d'actions qui seront proposées par l'actualité culturelle ou de loisirs et bien sûr, selon les moyens dont la structure disposera.

Dans tous les cas, tout sera mis en œuvre par l'équipe d'animation pour permettre aux jeunes d'accéder à la culture, au savoir et à la connaissance. Les projets viseront à éveiller leur curiosité, les amener à respecter les autres et à être des individus libres, responsables et acteurs de leur vie.

11. CONCLUSIONS

La communication

- Vers les familles :
 - Projet pédagogique
 - Règlement intérieur
 - Programme des activités
 - Menus
- Vers le gestionnaire :
 - Projet pédagogique
 - Budget, transport...
 - Programme des activités

Les partenaires

- Les parents : des temps sont organisés à l'accueil de loisirs, expositions, goûters, spectacles, café des parents fin d'échanger et de créer du lien.
 - **Les parents délégués** : Des réunions ou des instants conviviaux sont organisés afin d'échanger sur les changements des organisations d'accueils et sur les nouveaux projets.
 - **Les enseignants** : Lors des conseils d'écoles, ou plus informellement, au moment des relais des enfants, ces échanges permettent de collaborer ensemble sur les différents projets.
 - **Les associations locales** : Des moments d'échanges sont proposés afin de participer sur certains projets de la vie associative.
- Les prestataires de service : un contrat sera signé avec les différents prestataires de service et la Communauté de communes du Clermontais, afin de mettre en place les modalités de fonctionnement de chacun.

Le cadre et la loi

Nous aurons le souci permanent d'agir et de fonctionner dans l'intérêt des enfants, dans le respect de leur identité et de leur individualité, en préservant à chaque instant leur sécurité physique, morale, affective et sanitaire.



LES PERMANENCES

Mardi et jeudi de 8h30 à 11h30

Accueil de Loisirs Intercommunal du Clermontais

PÔLE DE Canet

105 chemin du pompage | Lieu dit Le Claou | 34800 CANET
04 67 96 93 53 | pole.canet@cc-clermontais.fr

.....

Retrouvez les programmes et les conditions d'accueil sur :

- ▶ www.cc-clermontais.fr/-Jeunesse-
- ▶  [CommunauteCommunesClermontais](https://www.facebook.com/CommunauteCommunesClermontais)

